



Attestation Suppression code 78

Prérequis :

Avoir au moins 17 ans, être titulaire du permis B code 78 en cours de validité

Objectifs :

Obtenir la suppression du code 78 sur le permis de conduire afin de conduire un véhicule à boîte de vitesse manuelle

Avoir la capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Durée :

Formation de 7h sur boîte manuelle

Modalité et délai d'accès :

L'accès à la conduite est fonction des disponibilités du planning.

Méthodes et moyens mobilisés et modalités d'évaluation :

Les enseignants utilisent l'ensemble des méthodes psychopédagogiques traitées lors de la formation pour faire évoluer au mieux les élèves. La formation est réalisée sur un véhicule de l'auto-école, pourvue de protections latérales supplémentaires. L'élève doit apporter son propre équipement.

La validation de l'attestation est à l'appréciation de l'enseignant qui estime si l'élève a eu la capacité de retranscrire ce qu'il a appris en sécurité notamment sur les voies ouvertes à la circulation.

Tarif : voir grille tarifaire

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour la conduite, si la personne est affectée d'un handicap pouvant ne pas permettre la conduite en sécurité d'un

véhicule de la catégorie, elle doit alors effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, pouvoir justifier de sa capacité à suivre la formation et conduire sans assistance.

Taux de réussite de la formation : 100%

Evolutions possibles :

L'élève peut s'orienter vers une formation post-permis

Contenu de la formation :

Elle est dispensée à bord d'un véhicule à changement de vitesses manuelles

La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite ;
- avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation